



Le rendez-vous hebdomadaire des amoureux de la nature n°35 du 15 novembre 2024

Le Sénat rate son expérimentation de démocratie participative

Nous avons été nombreux à saluer la volonté d'ouverture démocratique du Président du Sénat lorsque, en janvier 2020, il avait donné la possibilité aux citoyens français de saisir cette assemblée sur un sujet qui leur tenait à cœur. Il s'agissait, je cite, « de revivifier le droit de pétition et faire plus de place à la démocratie participative. La plateforme permet notamment de soumettre aux sénateurs une proposition de loi ou de la soutenir ». Il s'agissait de « revitaliser la démocratie ». Mazette !

Ainsi saisie par le peuple presque souverain, la conférence des présidents décide de la suite à donner aux rares pétitions qui arrivent à franchir le cap des 100.000 signatures dans un délai de six mois. Elle peut proposer un texte, créer une commission dédiée ou de ne pas en tenir compte de l'expression du peuple sans autre justification.

Quatre ans après, il est normal de s'intéresser au bilan de cette initiative a priori généreuse.

Combien de textes votés, de rapports rendus, et sur quels sujets ? Quelle répartition entre les sujets de société, l'environnement, le travail, les services publics, etc. ? Malheureusement, le site dédié <https://petitions.senat.fr/> ne permet pas de voir toutes les propositions de pétitions, le nombre atteint et la suite qui leur a été donnée. Tout au plus a-t-on accès à la soixantaine de pétitions encore actives, totalisant chacune de 2 à 41 signatures maximum. Certains sujets de préoccupation de nos concitoyens laissent rêveur, et expliquent sans doute le peu de signataires :

LES PÉTITIONS EN COURS

Placement abusif

Proposition de loi sur la protection des forêts et la régulation des coupes rases

Renforcer la lutte contre les discriminations envers les opinions politiques des individus

Protection des animaux : Interdire les promenades des chiens lors de conditions météorologiques extrêmes

Aider les consommateurs à comprendre que les produits digitaux ne sont pas des achats mais des locations

Pour une définition de la libre communication citoyenne des discours

Redevance incitative à payer à la levée

"Reconnaissance des droits parentaux transfrontaliers pour les familles africaines"

Il est extrêmement rare qu'une pétition atteigne voire dépasse 100.000 signatures. C'est pourquoi celle qui visait à interdire le déterrage des blaireaux (vénerie sous terre) initiée par l'ASPAS et qui avait recueilli 104.745 signatures entre le 30 mars et le 21 septembre 2022 mérite toute notre attention.

L'internaute qui recherche cette pétition sur le net grâce aux mots clés « pétition », « sénat » et « blaireaux » <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1012?locale=fr> n'a pas accès au rapport issu de la mission sénatoriale créée à cette occasion.



Il lui faudra, à condition de connaître l'existence de cette pétition, passer par le site du Sénat <https://www.senat.fr/rap/r22-470/r22-47010.html>

La Conférence des Présidents du 21 septembre 2022 avait décidé de renvoyer la proposition citoyenne à la commission des affaires économiques. Pourquoi ce choix de la commission du développement économique pour traiter d'un tel sujet plutôt que celle de l'aménagement du territoire et du développement durable, c'est un mystère.

Ce qui n'en est pas un, de mystère, c'est que le rapporteur Pierre Cuypers n'a pas été choisi au hasard : il était connu pour avoir soutenu la pénalisation fiscale des donateurs aux associations relayant les messages des lanceurs d'alerte, signé une tribune contre ceux qui critiquent la chasse, et une autre en faveur des chasses dites « traditionnelles » des oiseaux dont la glu, demandé l'inscription de celles-ci au patrimoine cynégétique national, voté pour la répression des obstructions à la chasse et des lanceurs d'alerte qui filment la réalité des élevages etc.

Celui à qui la conférence des présidents décide de confier l'examen de la demande de mettre fin à la vénèrie sous terre est tellement engagé contre la cause animale qu'il recueille la note peu envieuse de 0,3/20 sur le site « les politiques et les animaux » <https://www.politique-animaux.fr/pierre-cuypers>

Et ce n'est pas tout : problèmes auditifs ou manque d'attention, les sénateurs ont « mal compris » les spécialistes auditionnés pour l'occasion.

Lorsque le représentant de la SNCF explique par exemple que l'expérience (de création de terriers artificiels) est « difficilement reconductible », les sénateurs entendent que « La SNCF n'estime pas l'expérience reconductible. ».

Lorsque l'Office français de la Biodiversité écrit que « l'état des populations de blaireau est actuellement favorable en France », les sénateurs entendent qu'elles « seraient en expansion ».

Tandis que l'OFB estime que « Un report de la période complémentaire (pendant le sevrage des jeunes) pourrait permettre d'augmenter la proportion des jeunes sevrés et constituer un compromis. », le rapporteur comprend que « l'OFB et la FNC rejettent l'interdiction de toute chasse des juvéniles ».

L'OFB cite des sources scientifiques sur le stress dû à la vénerie, le rapporteur écrit « quoi qu'il en soit, l'OFB a indiqué au rapporteur qu'il existait peu d'études sur le stress et l'éventuelle souffrance de l'animal chassé ».

L'ANSES est citée en référence pour justifier des risques de transmission de la tuberculose bovine. C'est oublier que l'ANSES écrit que " l'élimination préventive des blaireaux (et autres espèces sauvages) ne peut en aucun cas être justifiée au motif de la lutte contre la tuberculose".

Jusqu'à découvrir grâce à nos sénateurs zélés que les chiens de vénerie sont tellement bien traités qu'ils vont à la messe de la Saint-Hubert !

Et une conclusion qui, sans surprise, renvoie les 105.000 signataires (et 83% des Français selon l'IPSOS 2018) dans leurs terriers.

Mobiliser plus de 100.000 personnes n'est pas chose aisée. Les associations comme la LPO en savent quelque chose. La manière dont le Sénat a traité la demande d'abolition de la vénerie sous terre, l'une des très rares à avoir atteint le seuil fixé, est malhonnête. Elle nourrit à juste titre la défiance envers le Sénat et use les ressorts de la mobilisation citoyenne déjà bien éprouvés.

Accessoirement le Président actuel du Sénat est ce même Gérard Larcher qui, en 1994, interpellait le gouvernement pour trouver un substitut à la Chloropicrine pour continuer à tuer un maximum de renards et blaireaux <https://www.senat.fr/questions/base/1994/qSEQ940405779.html> ?

40 ans après l'interdiction de ce poison violent utilisé pendant la première guerre mondiale, <https://www.lefigaro.fr/international/qu-est-ce-que-la-chloropicrine-l-agent-chimique-que-washington-accuse-moscou-d-utiliser-en-ukraine-20240502> des blaireaux exhument encore d'anciennes bombes de chloropicrine des terriers qu'ils réinvestissent :



Photos prises dans le département de la Loire le 7 novembre 2024

Ah oui, une autre pétition a dépassé les 100.000 signatures : c'est celle intitulée « Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça ! », déposée en septembre 2021 par Mila Sanchez (ami de Morgan Keane victime d'un accident de chasse <https://reporterre.net/Lea-et-Mila-une-balle-et-un-chasseur-ont-bouleverse-leur-vie>) sur la plateforme e-pétitions du Sénat. Elle a recueilli 122 484 signatures. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/lc307-notice.html>

L'objectif était d'obtenir le dimanche sans chasse. Les sénateurs ont noyé le poisson estimant que l'enjeu est de partager l'espace. Il faut dire que les rapporteurs étaient Maryse Carrère <https://www.politique-animaux.fr/politiciens?nom-prenom=maryse+carr%C3%A8re#content-content> et Patrick Chaize <https://www.politique-animaux.fr/politiciens?nom-prenom=patrick+Chaize#content-content>

Voir ici ce moment délicieux où nous profitons de notre audition pour mettre le sénateur Patrick Chaize face à sa subjectivité : <https://www.youtube.com/watch?v=58V3LtaHOoA>

L'Echo des Terriers pensait pouvoir faire l'impasse sur la chronique « les cons ça ose tout » ; malheureusement l'actualité en a décidé autrement :

En voilà un préfet zélé ! Alors qu'il avait été nommé Préfet de l'Eure par décret le 31 octobre <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050428942> l'ex Préfet de l'Aveyron a absolument tenu à signer un arrêté pour effaroucher les vautours le 12 novembre : <https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations/Consultations-cloturees/Arrete-portant-derogation-a-l-interdiction-de-perturbation-d-espece-protgee-Vautours-Fauves>

Alerté en amont par la LPO, la ministre Agnès Pannier Runacher n'a pas cru bon d'intervenir comme l'avait fait son prédécesseur Christophe Béchu l'année dernière bloquant le projet. Ceux qui verraient un rapport avec le fait que la conseillère biodiversité de la ministre vient... du ministère de l'Agriculture auraient juste mauvais esprit. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049339611>

Les vautours sont des charognards stricts. Ils ne sont pas équipés pour tuer des animaux (pas de serres rétractiles par exemple) et ne sont pas stimulés par la fuite mais par l'immobilisme des animaux déjà morts. Tant lors de la consultation du public que dans sa communication par la presse, la préfecture a cultivé l'ambiguïté pour justifier les tirs d'effarouchement parlant de cas de « consommation d'animaux domestiques ». Sous-entendu vivants...

La réponse de l'administration à l'Echo des Terriers témoigne de sa mauvaise foi : *« Il y a eu des cas pour lesquels la consommation ante mortem de l'animal est avérée. Il s'agissait le plus souvent d'animaux affaiblis et/ou immobilisés mais dans certains cas, même l'expertise n'a pu établir l'état de l'animal avant sa consommation par les vautours »*. Combien de cas ? Réponse : *« Un à deux par an depuis 2020 »*.

La préfecture de l'Aveyron n'a pas voulu communiquer sur les derniers événements d'interactions entre des vautours et du bétail ; sans quoi il lui aurait fallu expliquer qu'il s'agissait une fois de plus dans le premier cas d'un vêlage dystocique avec paralysie, et dans le deuxième cas de la consommation post mortem d'une vache dont le vêlage s'était mal passé.

Ce n'est pas comme si des milliers de moutons en bonne santé étaient tués par des chiens errants chaque année dans ce beau département de l'Aveyron <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn-et-garonne/montauban/elles-se-sont-ecrasees-les-unes-contre-les-autres-hecatombe-de-134-brebis-apres-une-attaque-de-chiens-errants-2909051.html>

Sensible à l'état d'anxiété de ses lecteurs, l'Echo des terriers leur offre une vidéo témoignant de la délicatesse du renard dès lors qu'il s'agit de ne pas casser des œufs
<https://www.youtube.com/watch?v=MSiR3jooZo>

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWzdWUFA>